

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Loïc BARTHET, Julien LAURENT.

Absente Excusée : Madame Jennifer BENAYAD.
Procuration de Mme Jennifer BENAYAD à Mme Elisabeth CAUSSIDERY.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien LAURENT.

1/ Approbation du Compte-Rendu du 27 Mars 2023

Le Procès-verbal du 27 Mars 2023 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Convention SOGEDO

Mme le Maire nous informe que la convention avec SOGEDO est arrivée à terme fin mai. Elle nous présente la nouvelle convention pour les prestations de services. Celle-ci est différente par-rapport à la précédente au niveau de la durée, il nous propose 5 ans au lieu de 3 ans, ceci n'aura pas d'impact sur une éventuelle reprise de la compétence eau par la CCLMHD.

Le descriptif des prestations a été légèrement modifié de façon à ce que cela corresponde au mieux au travail réalisé sur notre commune. La nouvelle convention s'élève à 6 100.00 € HT annuelle.

La convention SOGEDO est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

3/ Rapport Prix Qualité Service Eau Potable 2022 de notre Commune

D'après le document qui nous a été remis nous constatons que toutes les analyses d'eau sont bonnes (microbiologique et physico-chimique). Notre consommation d'eau a baissé, c'est une bonne nouvelle mais en même temps nous avons perdu un gros consommateur (fromagerie). En parallèle nous avons acheté plus d'eau aux Syndicat des Eaux de Joux, afin de subvenir aux besoins des agriculteurs pendant la période de sécheresse (été 2022). Pour information, cette eau qui a été prise sur une bouche incendie, leur a été facturé.

Le RPQS 2022 de notre commune est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

4/ Rapport Prix Qualité Service Eau Potable 2021-2022 du Syndicat des Eaux de Joux

Au vu du changement des statuts au sein du Syndicat des Eaux de Joux, du retard s'est installé au niveau administratif, c'est pourquoi cette année nous avons RPQS 2021 et 2022 à valider. Sur les rapports reçus toutes les analyses sont bonnes, pour le reste rien à signaler.

Les RPQS 2021 et 2022 du Syndicat des Eaux de Joux sont approuvés à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

5/ Tarif de l'Eau

Madame le Maire ainsi que le responsable de la commission Eau reviennent sur le prix de notre Eau.

Pour information, nous avons déjà réalisé beaucoup de travaux sur notre réseau d'eau potable de ce fait celui-ci est très bon en termes de rentabilité mais en parallèle cela nous pénalise au niveau de subvention que nous pourrions avoir par l'Agence de l'Eau pour des futurs travaux. A savoir, que nous devons refaire notre réservoir et pour avoir de l'aide financière, il faut que notre tarif eau au m3, soit supérieur à 1.00 €.

Pour rappel, un ordre d'idée pour la réfection de notre réservoir se s'élèverait entre 100 000 et 120 000 €.

Le prix actuel est de 0,83 € / m3, une augmentation de 0,20 € du m3 est nécessaire. A titre indicatif, l'augmentation représentera pour une famille de 4 personnes un coût supplémentaire d'environ 24 € par an, malgré tout, nous sommes conscients que cette hausse aura un impact sérieux sur les gros consommateurs.

Le Conseil Municipal valide ce nouveau tarif de 1.03 € le m3, par 10 voix pour et 1 abstention.

Ce nouveau tarif sera facturé sur votre consommation, à partir du 1er octobre 2023.

6/ Lotissement « La Fabrique »

Madame le Maire informe son conseil que la viabilisation du lotissement « La Fabrique » est terminée, à ce jour 3 parcelles sont réservées (les lots 2,3 et 6). Nous devons délibérer nominativement pour chacune d'elles afin de pouvoir envoyer les documents chez le Notaire.

Le lot N°2 demandé par Mesdames BENEX Angélique et LAFORCE Claudine, d'une superficie totale de 559 m² à 295 €, pour un total de : 164 905 €.

Le lot N°3 demandé par Monsieur et Madame AGUETTAZ Guillaume et Caroline, d'une superficie totale de 597 m² à 295 €, pour un total de : 176 115 €.

Le lot N°6 demandé par Madame BARBUTO Claudia, d'une superficie totale de 719 m² à 295 €, pour un total de : 212 105 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, par vote à main levée, soit 11 voix pour.

7/ Questions diverses

- Le Conseil est d'accord de laissé la gratuité de la salle des fêtes à l'association FNACA pour leur journée côtelettes.
- Une demande a été faite afin d'augmenter la sécurité dans le centre du village. La commune réfléchi à des solutions.
- Le responsable du Pastoralisme a transmis un devis à Mme le maire pour la réparation d'une citerne sur la Coquille. Ce devis comporte plusieurs postes : démolition de la dalle, création d'une nouvelle dalle, fourniture d'une trappe de visite et l'étanchéité globale, pour un montant total de 6 100.80 € TTC.
Les agriculteurs proposent de faire la démolition afin de réduire la facture. Aide non négligeable, car elle permet d'économiser 1 100.20 € HT. Le Conseil est d'accord pour cette proposition.
- L'employé communal demande l'achat de matériel d'entretien, à savoir une nouvelle débrousailluse (le 1^{er} adjoint s'occupe de ce dossier).
- Les cellules sont maintenant terminées et occupées. La commune n'a que des retours très positifs, que ce soit des locataires ou des patients.
- Pour la fête des mères, l'apéritif avec le retrait des gâteaux s'est très bien déroulé. Pour information, suite au questionnaire le résultat est de 42 repas, 27 gâteaux et 8 fleurs.
- Une coupure de la fibre sera effectuée dans la nuit du 18 au 19 juin de 00h00 à 6h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.